

Marc ANDREU SABATER,
Conseiller départemental
Maire délégué de VIRE
Maire de VIRE NORMANDIE

M. ANDREU SABATER

M. COUASNON

Mme MADELAINE

M. PICOT

Mme MAINCENT

M. PREVERT

M. LEFEBVRE

M. PASSAYS

Mme BALLÉ

M. BINET

M. CHAUVIN

Mme MOREL

M. DUMONT

Mme SEGUIN

M. MALLEON

M. GABILLARD

M. DECKER

Mme BAUDRON

Mme LEMARCHAND

Mme KEBLI

Mme NEEL

Mme AKABI

Mme SEGRETIN

M. BARBIER

Mme BOUVET

M. CAER

Mme ARRIVÉ

Mme GODBARGE

M. BERAS

Mme TAHAN

M. FOLLY

Mme DUBOURGUAIS

M. MAUBANT

à

Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du conseil communal qui aura lieu, à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, Salle du Conseil Municipal,

➤ le lundi 20 février 2017 à 20 heures 30

Ordre du jour :

		Rapporteur
I – FINANCES		Monsieur le Maire
1	Débat d'Orientations Budgétaires	
II – TRAVAUX		Gaëtan PREVERT
2	Section BI-CROSS – Réalisation d'une structure métallique couverte – signature de l'autorisation d'urbanisme	

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Conseiller Départemental,
Maire délégué de Vire,
Maire de Vire Normandie,
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 20 février 2017

**Objet : Débat d'orientations
Budgétaires**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quatorze février deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Guy BARBIER, Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN qui a donné pouvoir à Rémy MAUBANT, Jérémy FOLLY.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Etat Spécial commune déléguée de Vire

Pour rappel, le rôle de la commune déléguée correspond au dispositif de la loi relative à l'organisation administrative Paris Marseille Lyon (maire et conseil d'arrondissement), adoptée dans le contexte de la loi de décentralisation de mars 1982.

Chaque année, la commune déléguée reçoit des dotations réparties par le conseil municipal de la commune Vire Normandie.

Un état spécial annexé au budget de la commune Vire Normandie retrace les dépenses de chaque commune déléguée.

Eléments de contexte

Vire, commune déléguée de Vire Normandie, est une ville industrielle avec plus de 10000 actifs exerçant à Vire pour une population de plus de 11000 habitants. Une ville qui est créatrice d'emploi mais qui a vu le nombre des habitants diminuer depuis plusieurs années. Une ville attractive pour les investisseurs, on travaille à Vire mais on ne fait pas nécessairement le choix d'y résider. Un modèle de développement qui se caractérise par une forte dimension économique et productive mais par une perte de revenus « pendulaires » et donc de fiscalité ménages.

Au plan démographique, Vire se caractérise par une baisse continue du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques depuis plus de 15 ans et par un poids significatif de la population âgée.

Au plan social, la commune déléguée se distingue par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne métropolitaine et par un taux des ménages fiscaux imposés inférieur à la moyenne métropolitaine. Une telle situation génère un défaut de ressources fiscales puisque l'Etat compense à 100% les dégrèvements mais seulement aux deux tiers les exonérations pour les personnes de condition modeste.

Les enjeux sont doubles : poursuivre en appui des associations l'animation de la ville et des quartiers, favoriser la réussite éducative et plus largement toutes les actions visant la cohésion sociale tout en travaillant sur l'amélioration de l'habitat et sur la valorisation du centre-ville.

Les dotations versées par la commune de Vire Normandie aux communes déléguées sont au nombre de trois :

1. La dotation d'investissement qui permet d'assurer les investissements correspondant aux attributions des communes déléguées

Pour la commune déléguée de Vire

La dotation d'Investissement vise :

- l'amélioration continue du cadre de vie

Les dépenses d'équipement sont centrées sur l'aménagement de la route d'Aunay en lien avec les travaux du Conseil Départemental, sur les travaux d'entretien de voirie, sur l'entretien du réseau d'éclairage public et le renforcement de certains points, sur la mise en sécurité et sur l'aménagement des cimetières et sur l'entretien des espaces de jeux.

AP cadre de vie	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
4 816 770 €	1 986 354 €	1 669 416 €	643 000 €	518 000 €

- la valorisation du Patrimoine

Il s'agit de la continuité du projet de rénovation du musée et de la réhabilitation de l'espace Henri Lesage. Pour ce dernier, ce bâtiment de la Reconstruction sera un guichet unique pour les inscriptions aux écoles, aux activités péri et extrascolaires. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la politique de soutien des 22 villes moyennes par la Région, et particulièrement les centres villes des villes de la Reconstruction. Le chantier d'insertion axé sur l'apprentissage des métiers liés au patrimoine bâti ainsi que le chantier école du château du Cotin mené par le GRETA Sud-Normandie contribuent à sauvegarder le patrimoine de Vire. A cela s'ajoute une programmation de travaux en faveur du patrimoine immobilier scolaire.

AP patrimoine	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
4 237 360 €	1 732 547 €	1 317 801 €	931 412 €	255 600 €

- le développement de l'accès au sport

Il est prévu l'aménagement d'un terrain synthétique et la réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer une salle de gymnastique. Ces projets feront l'objet de demandes d'aides publiques auprès des services déconcentrés de l'Etat, des fédérations sportives et des collectivités territoriales.

AP sport	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 534 480 €	352 980 €	801 000 €	664 500 €	716 000 €

RECAPITULATIF DES AP

AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
4 816 770 €	1 986 354 €	1 669 416 €	643 000 €	518 000 €
4 237 360 €	1 732 547 €	1 317 801 €	931 412 €	255 600 €
2 534 480 €	352 980 €	801 000 €	664 500 €	716 000 €
11 588 610 €	4 071 881 €	3 788 217 €	2 238 912 €	1 489 600 €

2. La dotation d'animation locale

La dotation d'animation locale permet d'assurer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale, en particulier les activités culturelles et sportives et plus largement la vie associative.

Pour 2017, l'engagement de la commune déléguée sera identique à celui de 2016 au regard du dynamisme du tissu associatif et de sa forte contribution à la cohésion sociale. Il en est de même pour les activités culturelles, sportives et socioculturelles menées dans les quartiers, dans les écoles ou au sein des établissements municipaux par les services de la commune.

3. La dotation de gestion locale

Cette dotation permet d'assurer les besoins des équipements de proximité. Ces dépenses représentent les charges à caractère général : fournitures, entretien, maintenance de l'ensemble des équipements mis à disposition de la population (équipements scolaires, culturels, culturels, sportifs, voirie, espaces verts, aires de jeux....).

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
MARTIN ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

Objet : Section BI-CROSS –
Réalisation d'une structure
métallique couverts – signature
de l'autorisation d'urbanisme

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 20 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quatorze février deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Guy BARBIER, Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN qui a donné pouvoir à Rémy MAUBANT, Jérémy FOLLY.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Dans le cadre du projet d'installation d'une structure métallique couverte sur le terrain de bi-cross permettant ainsi l'organisation de nouvelles compétitions pour l'association, un permis de construire va être déposé.

Le Conseil Communal est appelé à donner son avis pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant concernant la réalisation de cette opération.

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

Page 1 sur 1



Commune déléguée de Vire

Objet : Demande d'avance sur subvention 2017 – Théâtre Le Préau

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 20 février 2017

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 16

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 16

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quatorze février deux mille dix-sept par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Laurent DECKER, Noria KEBLI, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Yoann LEFEBVRE, Guy BARBIER, Francine BOUVET qui a donné pouvoir à Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Catherine TAHAN qui a donné pouvoir à Rémy MAUBANT, Jérémy FOLLY.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

La SARL « Le Préau, Centre Dramatique Régional » a sollicité la commune déléguée de Vire pour obtenir une partie de la subvention de fonctionnement 2017, soit : 70 000 €.

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur l'octroi de cette avance pour le « Préau »

Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité

Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

